



INFO Viti 49

Bulletin Technique Viticole des vignerons d'Anjou Saumur



Ce bulletin s'adresse aux viticulteurs en production raisonnée, biologique, biodynamique

Sommaire



Pour accéder directement à la partie que vous souhaitez lire,
cliquez dessus dans le sommaire

Météo	2
➤ Données météo du 6 au 12 juillet 2021	2
➤ Prévisions météo	3
Dans les vignes	4
➤ Stade phénologique : « Début fermeture »	4
Maladies cryptogamiques	5
➤ Mildiou : protection à raisonner en fonction des symptômes et du stade de la vigne	5
➤ Oïdium : protéger la vigne jusqu'à fermeture complète	8
Ravageurs et auxiliaires	9
➤ Vers de la grappe : observez les pontes	9
➤ Cicadelles vertes : deuxième vol, absence de dégât constaté	11
Choix et doses de produits	12
➤ Choix	12
➤ Doses	14
➤ Rappel sur les restrictions d'usage glyphosate	15
Entretien du sol	16
➤ Travail des cavaillons : conditions de ressuyage favorables pour passer en fin de semaine ..	16
➤ Gestion des inter-rangs	17
Biodynamie	17
➤ Calendrier lunaire et planétaire	17
Photos de la semaine	18

➤ Données météo du 6 au 12 juillet 2021

SAUMUROIS	Dampierre	Chacé	Les Ulmes	Montreuil-Bellay	Le Puy-Notre-Dame ⁽¹⁾
Somme pluies (mm)	4,7	4,8	11,1	12,3	4,8
T°C moy	17,5	17,8	17,3	17,4	17,7
T°C min ; max	12,8 ; 23,7	12,9 ; 24,1	12,5 ; 23,6	12,3 ; 23,8	10,5 ; 26,9
Humidité moy (%)	75	74	75	75	78

HAUT LAYON	Les Verchers-sur-Layon ⁽¹⁾	Saint-Macaire ⁽¹⁾	Bouillé-Loretz ⁽¹⁾	Passavant-sur-Layon	Tigné
Somme pluies (mm)	6,8	4,0	7,0	10,3	14,3
T°C moy	17,6	17,7	17,3	16,6	17,0
T°C min ; max	10,8 ; 26,1	9,6 ; 27,1	10,0 ; 26,1	11,1 ; 22,7	11,7 ; 23,2
Humidité moy (%)	76	79	81	78	77

MOYEN LAYON	Martigné-Briand	Faveraye-Machelles	Thouarcé	Rablay-sur-Layon
Somme pluies (mm)	14,0	7,9	9,1	8,8
T°C moy	17,0	16,6	17,0	16,9
T°C min ; max	11,7 ; 23,2	11,3 ; 22,7	11,3 ; 23,1	11,5 ; 22,9
Humidité moy (%)	76	78	76	76

BAS LAYON	Chaume	Saint-Aubin-de-Luigné	Saint-Lambert-du-Lattay	Chaufond-sur-Layon
Somme pluies (mm)	7,0	6,9	6,7	7,1
T°C moy	17,0	16,8	16,7	16,8
T°C min ; max	11,6 ; 22,9	11,6 ; 22,7	10,9 ; 22,8	11,0 ; 22,8
Humidité moy (%)	76	77	78	78

AUBANCE	Coutures	Brissac-Quincé	Sainte-Melaine-sur-Aubance	Soulaines-sur-Aubance
Somme pluies (mm)	7,0	10,2	7,9	8,7
T°C moy	17,1	16,9	16,9	16,6
T°C min ; max	11,7 ; 22,8	11,8 ; 22,9	12,0 ; 22,6	11,8 ; 22,4
Humidité moy (%)	78	78	78	79


LOIRE	Savennières	Drain	La Pommeraye
Somme pluies (mm)	6,9	11,2	6,3
T°C moy	16,8	16,4	16,6
T°C min ; max	11,1 ; 22,3	11,1 ; 21,5	11,6 ; 22,2
Humidité moy (%)	78	81	79

(1) Station Pessi[®] avec sonde de température à 1.60 m du sol. Les autres stations correspondent aux points météo spatialisés de Weather Measures.

➤ Prévisions météo

Sources Weather Measures, MétéoFrance, Météo60, Météociel

	Temps	Précipitations en mm				Humidité moyenne (%)	T°C moy	T°C Min ; Max	Vent vitesse (km/h)		
		Météo France	Weather Measures	Météo 60	Météo ciel				matin	après- midi	soirée
Mercredi	Rares averses	1.3	0	0	0.3	83	18	14 ; 24			
Jeudi	Eclaircies	0.4	0	0	0	74	20	14 ; 25			
Vendredi		0	0	0	0	74	18	15 ; 24			
Samedi	Ensoleillé	0	0	0	0	71	19	15 ; 24			

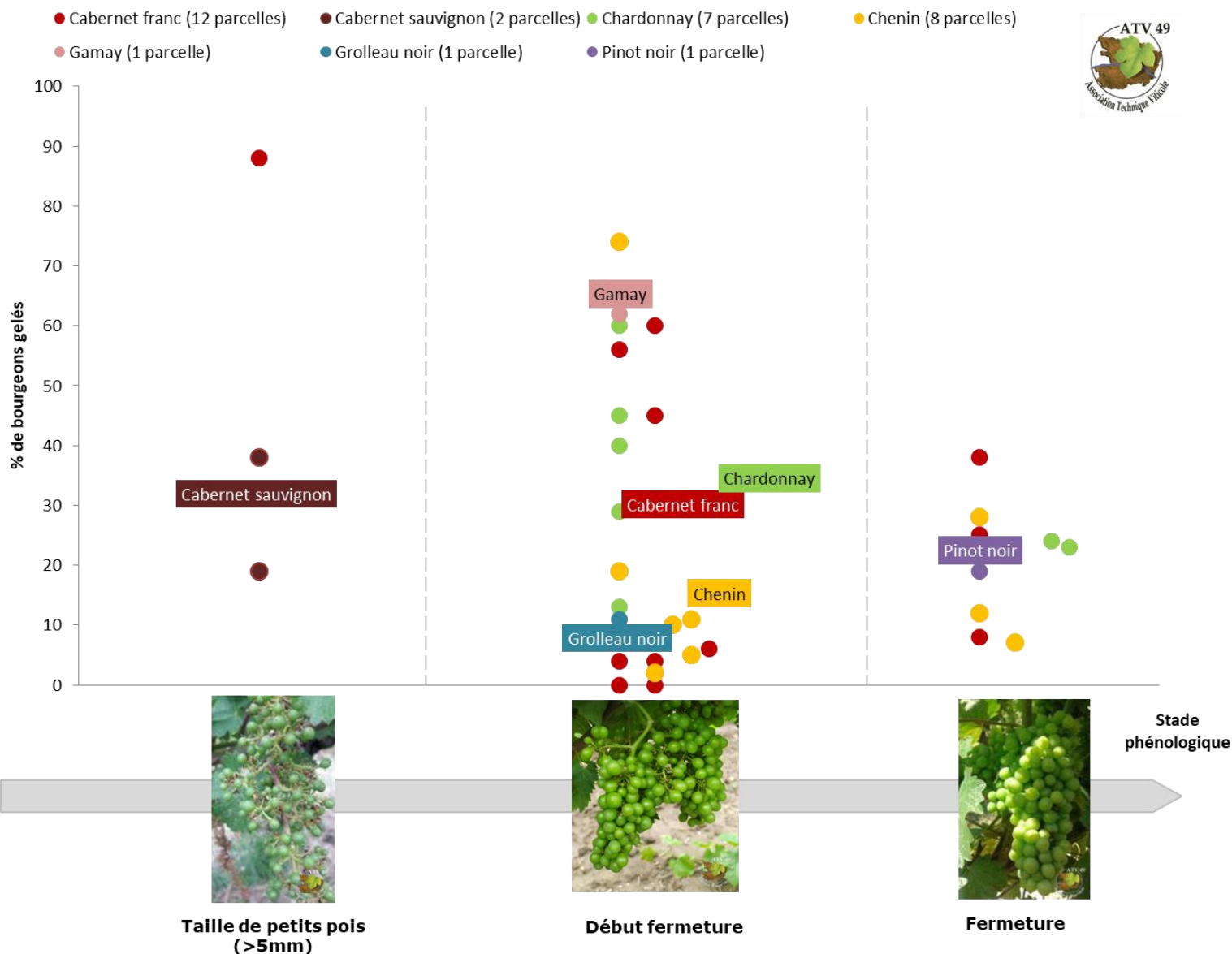
 Les cases rouges indiquent les plages horaires où le vent est supérieur à 20km/h. Les cases vertes indiquent les fenêtres où la vitesse du vent est inférieure à 19 km/h. Arrêté du 04/05/2017 : « Les produits ne peuvent être utilisés en pulvérisation ou poudrage que si le vent a un degré d'intensité inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h, NDLR) ».

Tendances pour les jours suivants : le soleil devrait durer et les températures moyennes côtoyer les 20°C avec des températures maximales allant jusqu'à 29°C en milieu de semaine prochaine. A confirmer.

Dans les vignes

➤ Stade phénologique : « Début fermeture »

✓ Évolution des stades sur notre réseau de parcelles



Sur le graphique ci-dessus, les points colorés illustrent la répartition des parcelles selon le cépage, la phénologie atteinte et le niveau de gel constaté au 19 avril. Les encadrés donnent la moyenne par cépage du stade et du niveau de gel.

La fermeture des grappes est en cours sur la majorité de nos parcelles. Sur certaines parcelles plus précoces, principalement dans le saumurois, les grappes sont désormais fermées.

Maladies cryptogamiques

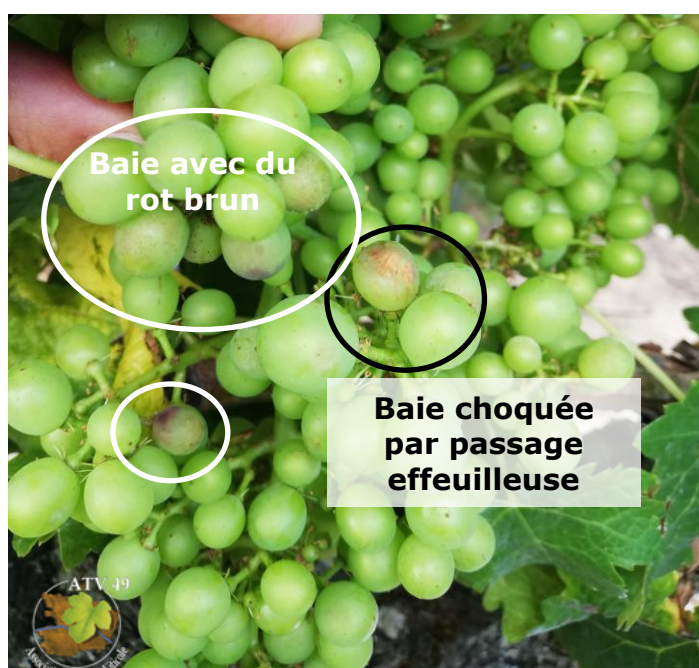
➤ Mildiou : protection à raisonner en fonction des symptômes et du stade de la vigne

✓ Observations

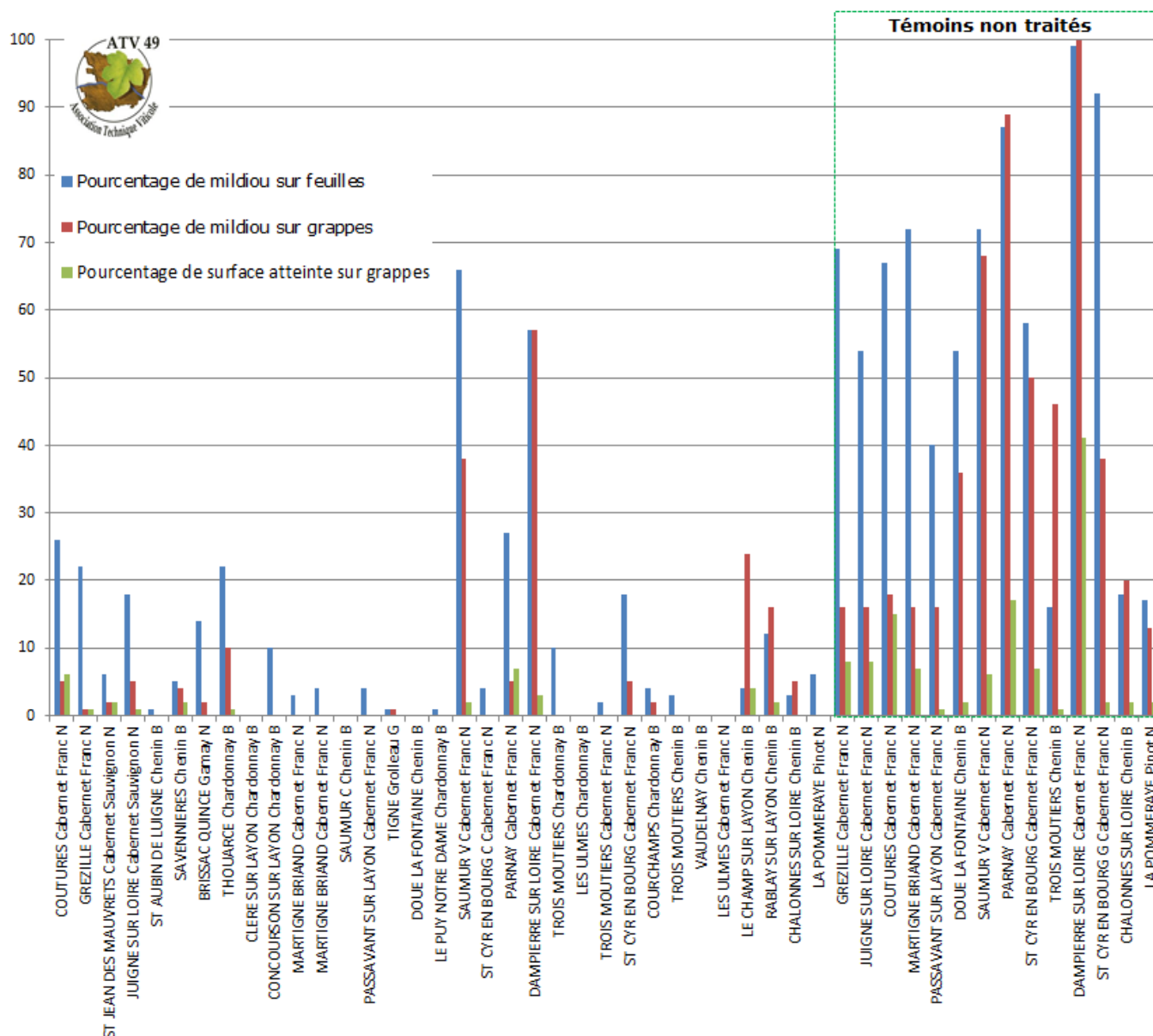
Les symptômes sont encore en nette progression cette semaine sur feuilles et sur grappes. Ils sont la résultante des pluies tombées fin juin. Les symptômes sur grappes apparaissent plus tard et de façon progressive alors que sur les feuilles, les taches apparaissent au bout d'une semaine.

87% des **parcelles traitées** de notre réseau présentent des symptômes, contre 53 % la semaine dernière. Sur grappes, 51% des parcelles présentent des symptômes avec un **pourcentage de surface de grappes touchées de 2,8 % en moyenne** (contre 0.2% la semaine dernière).

Tous nos **témoins non traités** présentent des symptômes sur feuilles et sur grappes avec un **pourcentage de surface de grappes touchées de 8.5 % en moyenne** (contre 4 % la semaine dernière).

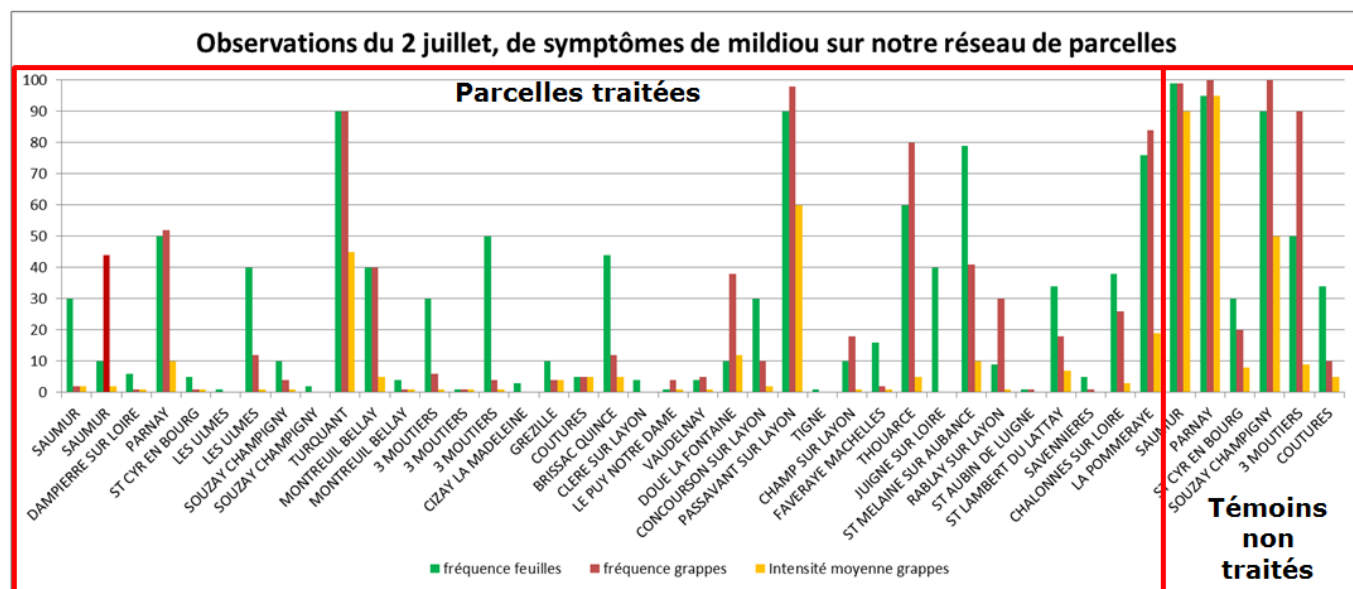


Graphique des observations des symptômes de mildiou sur notre réseau de parcelles :



Le nombre et l'intensité des symptômes observés sur les témoins non traités se rapprochent de ceux observés en 2018. Pour rappel, les observations 2018, au

stade fermeture (le 3 juillet). 84% des parcelles présentaient des symptômes sur grappes avec une intensité moyenne de 5%.



Selon le Bulletin de santé du végétal (BSV) et le bulletin d'information modélisation de l'IFV (<https://www.vignevin-epicure.com>) : « La situation est favorable au mildiou ».



✓ **Stratégie de protection**

Tableau de risques :

Vu sur notre réseau	Sensibilité des organes	Notre analyse des prévisions du modèle IFV**		Notre avis : Prise de risque* si vous n'êtes pas couvert
		Simulations de pluies	Simulations de contaminations épidémiques**	
Généralisation des symptômes sur feuilles sur grappes	<u>Jeunes feuilles et inflorescences</u> : très sensibles <u>Grappes à partir de « Petit pois »</u> : sensibilité en baisse jusqu'à véraison où elle devient nulle	Absence de pluie mais humidité matinale forte	Non	<u>Parcelles sans symptômes</u> : 0 <u>Parcelles avec symptômes avant le stade « petit pois »</u> : 2 <u>Parcelles avec symptômes après le stade « petit pois »</u> : 1
	<u>Feuilles adultes</u> : sensibilité faible jusqu'à véraison où elle devient moyenne	Pluie > 2 mm	Oui, fréquences fortes	<u>Parcelles avec ou sans symptômes</u> : 2

0 : risque nul à très faible ; 1 : risque faible ; 2 : risque moyen ; 3 : risque fort

* Ces risques sont valables en situation de vigueur moyenne, à ressuyage normal

** **Simulation des points où le risque est le plus élevé, pour avoir le risque sur votre commune, allez sur [La rubrique modélisation du site techniloire.com](https://www.techniloire.com) (en accès pro)**

Notre avis :

Des symptômes sur grappes peuvent continuer à sortir ces prochains jours, ils seront issus des contaminations des pluies de fin juin et de début juillet. Aucun produit rattrapant n'empêche le mildiou de se développer lorsqu'il est à l'intérieur de l'organe.

Point positif, les grappes perdent en sensibilité à la fermeture et ce phénomène va freiner la progression du mildiou. En effet, les grappes atteintes plus tardivement montrent des fasciés « **rot brun** » et n'ont pas de fructification, seule une partie de la grappe est atteinte et **le reste de la grappe peut continuer son développement** et sa maturation.

Les prévisions météo n'annoncent plus de pluie à partir de **jeudi, les vignes doivent être protégées jusqu'à cette date.**

Ensuite le renouvellement est à raisonner en fonction des risques de repiquages qui dépendent du pourcentage de symptômes sur feuilles et sur grappes observés sur vos parcelles et du stade phénologique des grappes:

- Parcelles avec **moins de 10% de symptômes** : vous pouvez **attendre le prochain épisode pluvieux supérieur à 2mm** pour raisonner un passage.
- Parcelles avec **plus de 10% de symptômes** dont la majorité des grappes **n'a pas atteint le stade « petit pois »** : **continuer la protection** pour limiter le risque de repiquage.
- Parcelles avec **plus de 10% de symptômes** dont la majorité des grappes a atteint « **petit pois** » : en l'absence de pluie, le risque de repiquage est très faible

sur les grappes et les feuilles adultes à ce stade. Il n'est, à notre avis, pas utile de continuer la protection. Vous pouvez **attendre le prochain épisode pluvieux supérieur à 2mm** pour raisonner un passage.



Sur les parcelles qui présentent des symptômes, pensez que le **rognage** élimine une grande partie des jeunes feuilles et ainsi **limite le risque de repiquage**.



[Retrouvez en cliquant sur l'image notre fiche technique TECH'Viti Mildiou](#)

➤ **Oïdium : poudrage envisageable sur parcelles avec symptômes**

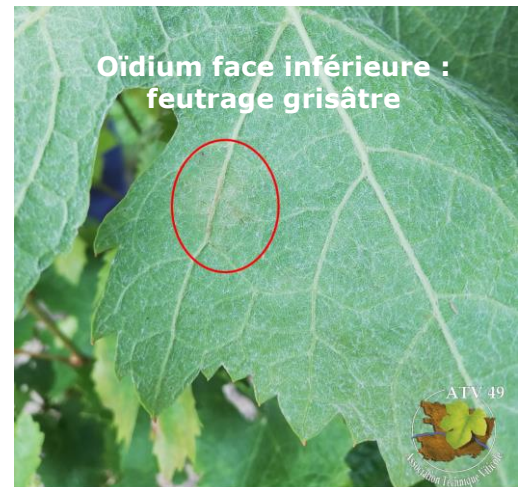
✓ **Observations**

19% des parcelles de notre réseau présentent des symptômes d'oïdium sur feuilles et grappes.

Pour les parcelles protégées, la fréquence de ceps touchés varie de 1 à 58% avec une moyenne de 26%. La fréquence de grappes touchées est de 10%.

70% de nos témoins non traités présentent des symptômes d'oïdium avec une fréquence de ceps touchés moyenne de 75%. 30% des grappes sont touchées.

Au sujet du stade phénologique, 26% de nos parcelles ont atteint le stade fermeture. $\frac{3}{4}$ de nos parcelles sont entre le stade grains de pois et début fermeture et doivent donc encore être protégées.



✓ **Stratégie de protection**

Notre avis :



Après l'épisode de pluie que nous vivons en ce début de semaine, les températures vont remonter et de l'humidité va subsister. Ces conditions seront favorables à l'oïdium.

Il est **possible d'arrêter la protection oïdium sur les parcelles dont les grappes sont complètement fermées et sans symptômes d'oïdium**.

Pour **les parcelles qui n'ont pas atteint le stade fermeture complète ou dont les stades sont hétérogènes**, il faut **poursuivre la protection**.

Les prévisions météo annoncent des **températures élevées et ensoleillées** pour la fin de semaine, il est donc possible de positionner un **poudrage sur les parcelles avec des symptômes**.

Rappel du raisonnement de la fin de la protection oïdium :

- En l'absence de symptôme à fermeture **complète** : arrêter la protection ; la réceptivité aux contaminations primaires devient quasiment nulle à fermeture et complètement nulle quand la baie a atteint 8% de sucre.

- Observation de symptômes : traitement curatif conseillé. Une fois que l'oïdium est présent sur les grappes, il peut sporuler jusqu'à ce que les baies aient atteint 15 % de sucre.

Remarque : pour le **Grolleau**, le raisonnement est différent car c'est un cépage très peu sensible à l'oïdium. D'ailleurs, certains vigneron ne le traitent pas vis-à-vis de l'oïdium et n'ont pas de symptôme. Si vous ne voulez pas prendre de risque, une protection en encadrement de floraison est suffisante. Vous pouvez donc arrêter la protection à grain de pois.



[Retrouvez notre fiche technique « TECH'Viti Oïdium » sur le site de la Chambre d'Agriculture^{\(1\)}](#)

Ravageurs

➤ Vers de la grappe : observez les pontes

✓ **Observations**

- Glomérules et/ou perforations de G1 : encore observés sur 21% des parcelles de notre réseau (de 1 à 11 pour 100 grappes). On peut encore observer des chenilles d'eudémis de dernier stade à l'intérieur de la baie. De la pourriture grise peut commencer à s'y développer aussi.

- Vol de G2 : toujours très peu ou pas de captures de cochylys ou d'eudémis sur notre réseau de piégeage. Le temps pluvieux de ces derniers jours n'est pas favorable aux captures.

- Œufs de G2 : 3 œufs fraîchement pondus pour cent grappes ont été observés dans une seule parcelle de notre réseau (sur 33 parcelles au total). Ce n'est pas une surprise, il s'agit d'un Cabernet franc sensible aux vers de la grappe avec une troisième génération qui peut engendrer de la pourriture grise pendant la maturation. Cette parcelle est un cas particulier et elle n'est pas représentative de l'ensemble du vignoble où la pression est nulle pour le moment.

Perforation d'eudémis de première génération et pourriture grise

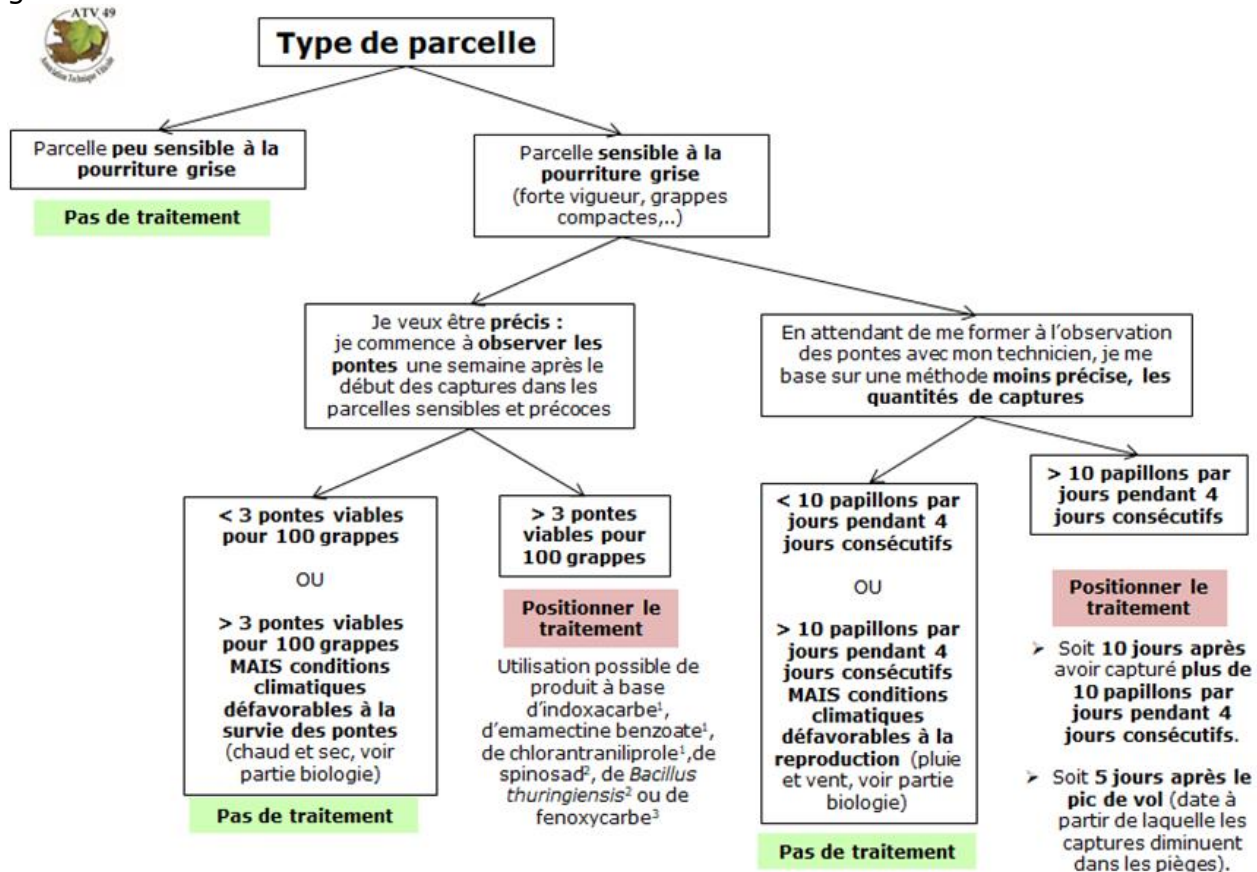


✓ Stratégie de protection

Vous pouvez commencer les observations de pontes dès ce milieu de semaine en vous concentrant sur les parcelles sensibles à la pourriture grise.

Si vous observez plus de 3 pontes fraîches pour 100 grappes, vous pouvez envisager de positionner un traitement sur les parcelles sensibles à la pourriture grise.

Rappel : arbre de décision pour raisonner le positionnement d'un traitement en deuxième génération



Il est important de faire les observations le plus tôt possible afin de positionner l'insecticide au moment recommandé :

¹ Positionnement dès le début des pontes et jusqu'au stade tête noire.

² Positionnement du stade tête noire aux premières éclosions.

³ Positionnement avant le dépôt des pontes.



[Retrouvez notre fiche de comptage des œufs de vers de la grappe et de larves de cicadelles vertes en cliquant sur l'image](#)



[Retrouvez notre fiche technique vers de la grappe en cliquant sur l'image](#)

➤ Cicadelles vertes : peu de larves observées

✓ **Observations**

Nous observons peu de larves dans notre réseau. Elles ont été signalées sur 26 % de nos parcelles, avec au maximum 3 larves sur 100 feuilles.

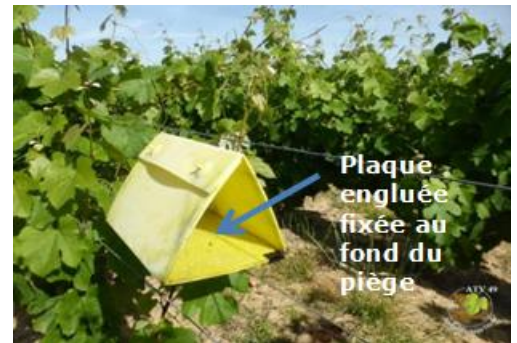
Le **deuxième vol de cicadelles vertes adultes** est observé depuis 2 semaines avec des **pièges jaunes** englués disposés au niveau du fil porteur. Ce vol se poursuit. Nous constatons la présence de cicadelles vertes adultes sur 35% des parcelles de notre réseau.

✓ **Stratégie de protection**

Elle ne concerne **que les parcelles à historique sensible**, où vous avez déjà eu des déficits de maturité causés par les grillures.



Les **applications d'argile** sont une technique efficace, utilisable en bio. **Elles commencent pendant le deuxième vol, qui a débuté la semaine dernière.** Il faut commencer les applications à raison de 15 kg/ha et renouveler avec 10 kg/ha uniquement après lessivage. Pour en savoir plus sur cette stratégie, consultez la fiche en lien ci-dessous.




[Retrouvez notre fiche cicadelles vertes en cliquant sur l'image](#)

Choix et doses de produits

➤ Choix


Préconisations de produits **non classés CMR** (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique):

MALADIE	Matière active Spécialités commerciales (classement, dose homologuée)	 Spécialités compatibles avec le cahier des charges AB
Mildiou	<p>Spécialités lessivables dès 15-20 mm de pluie et/ou renouvellement après 8-10 jours ou 15-20 cm de pousse :</p> <p>Métirame, contact Polyram DF (2 kg/ha, 48 heures, phrases de risque H317, H373, H400, H410)</p> <p>Cuivre, contact Cf. ci-contre partie AB</p>	<p>Spécialités lessivables dès 15-20 mm de pluie et/ou renouvellement après 8-10 jours ou 15-20 cm de pousse :</p> <p>Cuivre, contact Bordo 20 micro (20 kg/ha, 6 heures, phrase de risque SGH09), Bouillie RSR Disperss (3.75 kg/ha, 24 heures, phrases de risque SGH05) Champ flo ampli (2 L/ha, 24 heures, phrases de risque SGH07, SGH09)</p>
Oïdium	<p>Spécialités lessivables dès 15-20 mm de pluie et/ou renouvellement après 8-10 jours ou 15-20 cm de pousse :</p> <p>Soufre mouillable, contact Microthiol spécial disperss (ncl, 12.5 kg/ha, DRE 6 heures), Kumulus DF (ncl, 12.5 kg/ha, DRE 6 heures)...</p> <p>En présence de symptômes, associer le soufre mouillable avec l'une des solutions suivantes :</p> <p>Bicarbonate de potassium, contact Armicarb (ncl, 5 kg/ha, DRE 6 heures), Vitisan (ncl, 6 kg/ha, DRE 6 heures) (Appliquer 3-4 kg/ha soufre mouillable avec 3-4 kg/ha d'Armicarb ou de Vitisan)</p> <p>A partir du 15 juillet, Soufre poudrage, contact Fluidosoufre, Fluid'ancre (ncl, 25 kg/ha, DRE 48 heures, phrase de risque SGH07)</p>	

Vers de la grappe :

✓ **Insecticides (produits non CMR, liste non exhaustive) :**

Matière active Produits Dose	Homologation	Effet sur les vers de grappes	Persistance en jours	Résistance au lessivage (mm)	DRE (heure) DAR (jours)	Phrases abeilles*	Impact sur les auxiliaires**
Produits à déposer dès le début des pontes et jusqu'au stade tête noire							
<i>Indoxacarbe</i> Steward, Explicit WG 0,125 kg/ha	Vers de grappe, cicadelles vertes	Tue les chenilles de 0 à 7 jours : de taille inférieure à 1cm	21	« >60 »	6 10	Spe8	Hyménoptères parasitoïdes <i>Apis mellifera</i> Coccinelles prédatrices Chrysopes
<i>Indoxacarbe</i> Explicit EC, Steward EC 0,25 L/ha				« bonne »	24 10	Spe8 Spe8.2	
<i>Emamectine benzoate</i> Affirm 1,5 kg/ha	Vers de grappe	Tue les chenilles de 0 à 14 jours : de taille inférieure à 1,5cm		« >35 »	6 7	Spe8 Spe8.2	Phytoseïdes Micro-hyménoptères trichogramme
<i>Chlorantraniliprole</i> Coragen, Pagen 0,175 L/ha <i>Dernière année d'utilisation</i>				« >50 »	6 30	Spe8	Micro-hyménoptères trichogramme

Matière active Produits Dose	Homologation	Effet sur les vers de grappes	Persistance en jours	Résistance au lessivage	DRE DAR	Phrases abeilles*	Impact sur les auxiliaires
Produits à déposer du stade tête noire aux premières éclosions							
 Spinosad Success 4 (homologué en AB) 0,1 L/ha	Vers de grappe	Légèrement ovicide Tue les chenilles de 0 à 7 jours : de taille inférieure à 1cm	14	« pénétration translaminaire »	6 h 14 jours	Spe8 Spe8.2 Spe8.9 Spe8.10	Phytoseides Hyménoptères parasitoïdes Apis mellifera Micro-hyménoptères trichogramme




* Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes (**SPe8**). Ne pas appliquer pendant les périodes de production d'exsudats (**SPe8.2**). Ne pas appliquer moins de 7 jours avant le début de la floraison (**SPe8.9**). Ne pas appliquer moins de 7 jours après la floraison (**SPe8.10**).

** Impact négatif fort, Impact négatif moyen



Sur les parcelles non sensibles à la cicadelle verte, préférez un insecticide spécifique vers de grappe. En effet, un insecticide efficace à la fois sur les vers de la grappe et les cicadelles vertes présente un large spectre d'action et donc impacte un grand nombre d'espèces présentes dans les vignes.

Solutions de biocontrôle (liste non exhaustive) :

Matière active Produits Dose	Homologation	Effet sur les vers de grappes	Persistance en jours	Résistance au lessivage	DRE/DAR	Phrases abeilles*
Diffuseurs à positionner avant le début des vols de G1						
 Confusion sexuelle Rak® 1+2 MIX Isonet LA Plus 500 diffuseurs/ha CheckMate® Puffer LB/EA 2,5 à 3 diffuseurs/ha	Vers de grappe	Perturbation de la reproduction des adultes	180 (RAK® 1+2 et Isonet LA plus) 150 (Puffer LB/EA)	Pas de lessivage	-	-
Diffuseurs à positionner en G2 : dès le début des pontes et jusqu'au stade tête noire						
 <i>Trichogramma</i> sp. Tricholine Vitis® (homologué en AB, incompatible avec le soufre) 100 diffuseurs/ha	Vers de grappe	Parasitisme des œufs	-	Pas de lessivage	-	-
Produits à déposer du stade tête noire aux premières éclosions						
 <i>Bacillus thuringiensis</i> Delfin, Dipel DF, ... (homologué en AB) 0,75 kg/ha	Vers de grappe	Tue les chenilles	10 à 12	« lessivable », renouveler si nécessaire après 20 mm	Variables selon les spécialités	Spe8 Spe8.2



Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade.

Les produits de biocontrôle sont mentionnés en gras et en vert

➤ Doses

Nous vous proposons dans ce tableau les préconisations de l'outil Optidose® développé par l'IFV, pour une parcelle de sensibilité moyenne, plantée à 1.90 m.

Le pourcentage indiqué dans le tableau est le pourcentage de la dose homologuée à utiliser. Pour calculer votre dose suivez le lien:

http://www.vignevin-epicure.com/index.php/fre/module_optidose/optidose

Haie foliaire	Hauteur : 1.1 m Epaisseur : 0.5 m		Hauteur : 1,20 m Largeur : 0.4 m		Hauteur : 1,5 m Largeur : 0.7 m	
Stade	baies 2-3 mm		Baie taille de pois /fermeture		Fermeture	
Risque	Mildiou	oïdium	Mildiou	Oïdium	Mildiou	Oïdium
Faible	60 %	60 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Moyen	70 %	70 %	70 %	70 %	80 %	80 %
Fort	90 %	90 %	80 %	80 %	90 %	90 %

Précision pour l'oïdium :

Dans Optidose®, saisissez :

- risque **faible** pour les parcelles de Grolleau, cépage peu sensible
- risque **fort** pour les parcelles sensibles, c'est-à-dire ayant de l'oïdium tous les ans après la fermeture
- pour les autres parcelles, indiquez un risque **moyen**

Précision pour le cuivre :

En se basant sur une dose pleine de 600g/ha de cuivre métal :

- ✓ 30% de la dose signifie que vous devez appliquer 180 g/ha
- ✓ 40% de la dose correspond à 240 g/ha

Le tableau ci-contre vous aide à estimer la quantité de produit commercial à apporter en fonction du grammage de cuivre métal

Quantité de produit formulé à appliquer en fonction de la quantité de cuivre métal souhaitée				Quantité de cuivre métal souhaitée en g/ha					
	Spécialité	Forme	Concentration	100	200	300	400	500	600
Champ flo ampli	Hydroxyde	360 g/L	0,3	0,6	0,8	1,1	1,4	1,7	
Bordo 20 micro	Sulfate	200 g/kg	0,5	1	1,5	2	2,5	3	
BB RSR Disperss	Sulfate	200 g/kg	0,5	1	1,5	2	2,5	3	
Nordox 75	Oxyde cuivreux	750 g/kg	0,1	0,3	0,4	0,5	0,7	0,8	

Mélanges interdits selon les caractéristiques des produits (phrases de risque)

Rappel sur les règles de mélange pour les fongicides en fonction de leurs phrases de risque

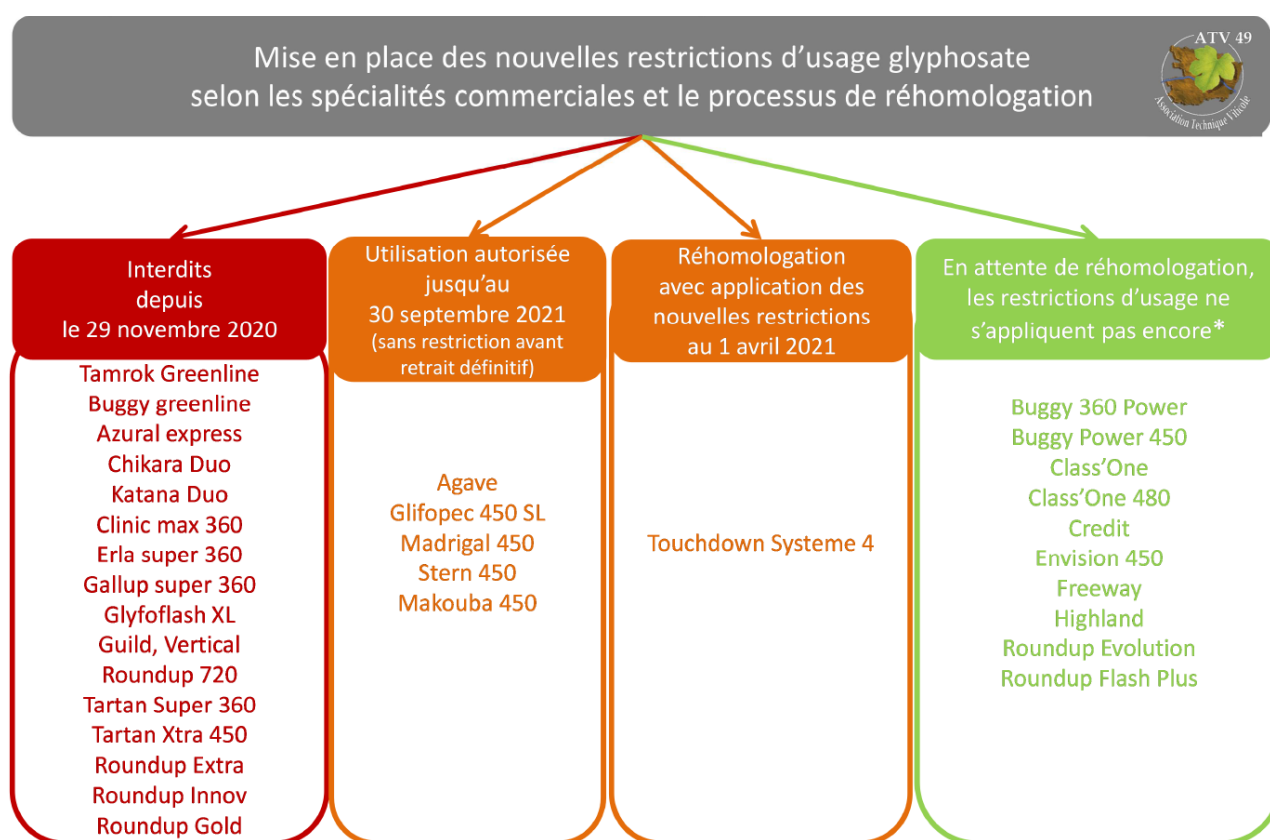
		1 ^{er} produit à mélanger contient une des mentions de danger H ou phrases de risque R ci-après					
		ZNT > 100 m	H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H370, H372 T ou T+	H373 (R48/20, R49/21, R49/22, R49/20/21, R48/20/22, R48/21/22, R48/20/21/22)	H361d, H361f, H361fd, H362 (R62, R63, R64)	H341, H351, H371 (R40, R68, R68/x)	Autre ou aucune mention de danger
2 ^{ème} produit à mélanger contient une des mentions de danger H ou phrases de risque R ci-après	ZNT > 100 m						
	H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H370, H372 T ou T+						
	H373 (R48/20, R48/21, R48/22, R48/20/21, R48/20/22, R48/21/22, R48/20/21/22)						
	H361d, H361f, H361fd, H362 (R62, R63, R64)						
	H341, H351, H371 (R40, R68, R68/x)						
Autre ou aucune mention de danger							
		Mélange autorisé	Mélange interdit sauf dérogation particulière (liste Ministère)				

➤ Rappel sur les restrictions d'usage glyphosate

Pour rappel, lors de la réhomologation des herbicides à base de glyphosate, de nouvelles restrictions rentrent en vigueur. Chaque herbicide doit être pris au cas par cas pour savoir s'il est soumis ou non à ces nouvelles restrictions en dose et en nombre d' :

	Vignes mécanisables	Vignes non mécanisables (Fortes pentes, terrasses, sols caillouteux, vignes- mères de porte-greffe)
Dose maximale de glyphosate à l'hectare	450 g/ha	2160 g/ha
Nombre d'applications autorisées	1	1

Nous vous indiquons ci-dessous les dates d'entrée en vigueur de ces restrictions pour les principales spécialités commerciales utilisées dans notre vignoble :



* Ces produits vont être réhomologués courant 2021, la mise en application des restrictions devrait se faire après un délai de 6 mois à compter de la décision d'homologation de l'ANSES.

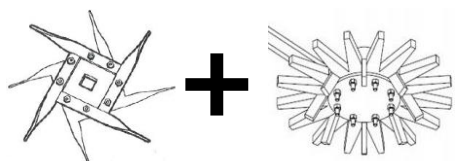
Entretien du sol

➤ Travail des cavallons : conditions de ressuyage favorables pour passer en fin de semaine

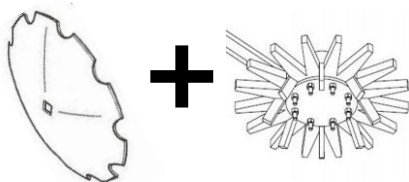


Amarantes, chénopodes, renouées des oiseaux, séneçons, chardons et liserons composent une partie de l'enherbement du début de l'été. Avec l'abondance des pluies, ils se sont développés à grande vitesse et il faut maintenant réfléchir aux outils adéquats et à leurs réglages pour les détruire.

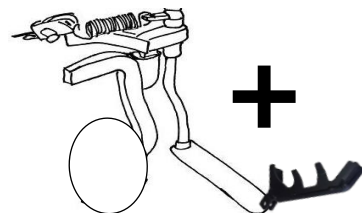
Plusieurs combinaisons d'outils ont été testées jeudi dernier lors de notre formation « Raisonement du travail du sol » et toutes ont **montré une bonne efficacité**, comme vous pouvez le constater sur les photos ci-dessous :



Disques émotteurs jumelés avec bineuses à doigts en caoutchouc



Disques crénelés inclinables jumelés avec bineuses à doigts en caoutchouc



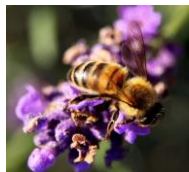
Disques lisses avec lames bineuses et cure cep, sans palpeur grâce au réglage de pression de l'hydraulique

➤ Gestion des inter-rangs

✓ **Les inter-rangs enherbés**

Vous pouvez soit :

- **Continuer à les tondre** sur vos parcelles qui ont besoin de concurrence et/ou qui sont sensibles à la pourriture grise.



- **Les laisser en fleurs**, si vous ne craignez pas de gérer les repousses sous les cavaillons.

Attention, dans le cas d'une intervention avec un insecticide, il faudra impérativement les tondre pour limiter les nuisances envers les pollinisateurs, les butineurs, et vos auxiliaires !

- **Les coucher** dans l'objectif de faire un paillage qui pourra garder l'humidité emmagasinée avec les pluies de ces dernières semaines dans le sol.




Désormais, évitez d'incorporer une biomasse importante d'enherbement au sol, cela risquerait d'engendrer une minéralisation d'azote et pourrait favoriser la pourriture grise.

✓ **Les inter-rangs travaillés**

N'attendez pas que les sols soient secs pour biner pour casser la capillarité et éviter l'évaporation de l'eau du sol. Anticipez un passage pour le milieu de la semaine prochaine si la météo se met véritablement au beau, ce qui est à confirmer.

Biodynamie

➤ Calendrier lunaire et planétaire









 Nous serons cette semaine en Lune descendante, et croissante.



A noter cette semaine :

- **Nœud ascendant de Mercure** le lundi 19 juillet. Le soleil décrit une trajectoire apparente autour de la Terre, formant le plan écliptique. Il se produit un nœud (lunaire ou planétaire), lorsqu'un astre vient couper ce plan, ici il s'agit de Mercure. La période considérée comme défavorable se déroulera de 11h le dimanche à 23h le lundi 19 juillet.
- **Nœud lunaire descendant** le mardi 20 juillet. La période considérée comme défavorable se déroulera de 11h à 19h le mardi 20 juillet.

Les jours fruits, fleurs, feuilles et racines se répartissent cette semaine comme suit:

Mardi 13	Merc. 14	Jeudi 15	Vend. 16	Sam. 17	Dim. 18	Lundi 19	Mardi 20
							

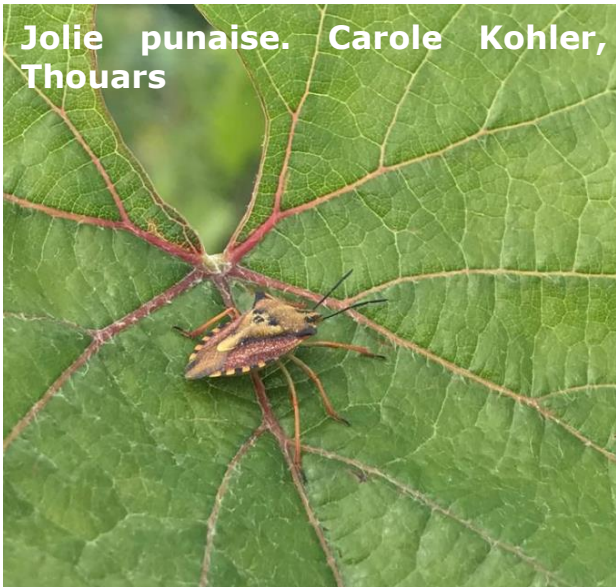
Sources : Agenda biodynamique de Pierre et Vincent MASSON, Biodynamie Services. Calendrier des semis d'après Maria et Mathias K. THUN, MABD.

Photos de la semaine



Vous aussi, faites des photos et envoyez-les nous !

**Jolie punaise. Carole Kohler,
Thouars**



**Sauterelle à un stade juvénile, peut-être
un Leptophye ponctuée**



Chrysope adulte





Notre bulletin est disponible sur simple inscription

Retrouvez tous nos bulletins et fiches techniques sur le site de la Chambre d'agriculture : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/info-viti-49/>

Si vous ne souhaitez plus le recevoir, merci de nous en informer.

Participent à la rédaction et à la relecture de ce bulletin :

Guillaume Gastaldi : *Coordinateur de l'équipe viticulture et Viticulture et environnement*
Tel : 06.24.89.02.70 guillaume.gastaldi@pl.chambagri.fr

Brigitte Grolleau : *Assistante de l'équipe viticulture*
Tel : 02.49.18.78.14 brigitte.grolleau@pl.chambagri.fr

Thomas Chassaing : *Viticulture et œnologie*
Tel : 06.71.57.80.35 thomas.chassaing@pl.chambagri.fr

Elsa Denerf : *Viticulture et environnement*
Tel : 06.65.66.18.20 Elsa.DENERF@pl.chambagri.fr

Perrine Dubois : *Viticulture et sol*
Tel : 06.83.89.85.39 perrine.dubois@pl.chambagri.fr

Marie Esmiller : *Viticulture et œnologie*
Tel : 06.26.72.69.18 marie.esmiller@pl.chambagri.fr

Bertille Matray : *Viticulture biologique et biodynamique*
Tel : 07.86.43.03.38 bertille.matray@pl.chambagri.fr

Cécile Moulis : *Viticulture et environnement*
Tel : 06.28.91.71.25 cecile.moulis@pl.chambagri.fr

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Nos partenaires :



Base d'observations : parcelles situées en Maine-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres et utilisation des observations du Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/>

La Chambre d'Agriculture Pays de la Loire est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de Conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques n°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Adresse : BP 70510, 9 Rue André Brouard, 49105 Angers.

Dans le cadre de sa responsabilité civile, la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire est assurée pour toutes ses activités de conseil y compris phytosanitaire.

Retrouvez Le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France sur le site <https://ephy.anses.fr>

Retrouvez la liste des produits NODU vert biocontrôle <https://ecophytopic.fr/reglementation/protoger/liste-des-produits-de-biocontrole>

Attention : Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, bien lire l'étiquette où tous les risques et les restrictions d'emploi figurent

